

2025-122



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°122

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Votants : 23
Absents : 5

Résultats :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 21/11/2025**

**Objet : CREATION DE POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

2025-122

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la vacance d'emploi n°V012251104000488001 en date du 4 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial.

DECIDENT

ARTICLE 1 : La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2026.

ARTICLE 2 : Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2026

Filière :	technique
Cadre d'emploi :	adjoint technique
Grade :	adjoint technique
- ancien effectif :	4
- nouvel effectif :	5

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture